

LISTE DES DELIBERATIONS
de la réunion du Conseil Municipal du 19 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf JUILLET à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Magalie GROLLEAU.

Date de convocation : 15 Juillet 2022

PRÉSENTS : GROLLEAU Magalie, FORTIN Christophe, RENOUE Paule, BENIT Julien, TEBAST Jacqueline, FOURNIER Laurent, MERCIER Olivier, AUBRY Marina, DASSOT Maryline, GAUTRON Julien, TETRAULT Maryse, COULAIS Jérôme, MERLET Serge, REMPILLON Michel,

EXCUSÉE : ROBERT Carine

Secrétaire de séance : GAUTRON Julien

Nombre de conseillers : En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

Au cours de sa séance du 19 Juillet 2022, le Conseil Municipal a :

- désigné comme Secrétaire de séance Monsieur Julien GAUTRON,
- approuvé le compte-rendu de la réunion du 14 Juin 2022,

Intercommunalité :

1. Gouvernance intercommunale – Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes

En application des dispositions de l'article L 243-8 du Code des juridictions financières, la Chambre Régionale des Comptes a transmis aux communes membres de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, le 24 Mai 2022, un rapport comportant ses observations définitives sur la gestion de la Communauté de Communes concernant les exercices 2017 et suivants.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes portant sur la gouvernance intercommunale.

2. Proposition d'adhésion à un groupement de commande pour l'entretien et la réparation du matériel de défense extérieure contre l'incendie – Autorisation de signature

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'ADHÉRER au groupement de commande pour l'entretien et la réparation du matériel de défense extérieure contre l'incendie ;
- D'APPROUVER les termes de la convention constitutive de groupement de commande « Entretien et réparation du matériel de défense extérieure contre l'incendie » ;
- D'APPROUVER le rôle de coordonnateur du groupement de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans le cadre de cette procédure ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et à prendre toute mesure nécessaire à son exécution.

Institutions et vie politique :

3. Modification des commissions et comités consultatifs suite à la démission d'une conseillère municipale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délibération n° 2020-04.06-04 du 4 Juin 2020 comme suit en désignant Madame Maryse TETRAULT, membre de la Commission « Urbanisme, Environnement et Cadre de vie citoyen ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier la délibération n° 2020-25.06-01 du 25 Juin 2020 comme suit en désignant Madame Maryse TETRAULT, membre du Comité Consultatif « Vie locale, associative et citoyenne ».

**3b. Election des représentants du Conseil Municipal au sein du SIVU du Transport Scolaire –
Modification de la délibération n° 2020-0406-3B**

Le Conseil Municipal :

- Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à la nomination,
- Désigne les délégués titulaires :
 - ✓ Madame Maryline DASSOT
 - ✓ Monsieur Laurent FOURNIER
- Désigne le délégué suppléant :
 - ✓ Madame Maryse TETRAULT

pour siéger au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de transport scolaire de SAINTE-HERMINE.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-0406-3B du 4/06/2020.

Affaires financières :

4. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 7 Juillet 2022 tel qu'annexé à la présente délibération.

5. Présentation et vote d'une Décision Modificative n° 1 au budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de décision modificative n° 1 au Budget Principal augmentant la Section de Fonctionnement de 47 935 €.

6. Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire concernant les différents devis engagés, la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans et l'exercice du droit de préemption.

Fait à la Réorthie, le 22 Juillet 2022

Le Maire, **Magalie GROLLEAU**

